

# Temps de travail

Letzte Aktualisierung : 05 Dezember 2025



Attention ! Les données utilisées pour élaborer cette page sont les dernières données à notre disposition et concernent l'année 2023. Dès la réception des données actualisées, nous mettrons à jour le contenu.

***En résumé*** : En 2023, le secteur agricole wallon mobilise 14 769 unités de travail [UT], dont 97 % sont des travailleurs réguliers. Le taux d'occupation est de 55 %, supérieur à celui de la Flandre, en raison d'un recours moindre à la main-d'œuvre saisonnière. L'efficacité du travail augmente avec la taille des exploitations : une UT gère 15 ha dans les petites structures (<25 ha) et 88 ha dans les grandes (>100 ha). Les exploitations professionnelles comptent en moyenne 1,30 UT, avec des besoins variables selon les productions : 0,95 UT en grandes cultures, 1,68 en élevage laitier et 3,23 en horticulture. Depuis 2010, l'efficacité du travail progresse dans tous les types d'exploitations.

Main-d'oeuvre

-

Unité de travail

-

Efficacité

## Au sein des exploitations

### - Unité de travail

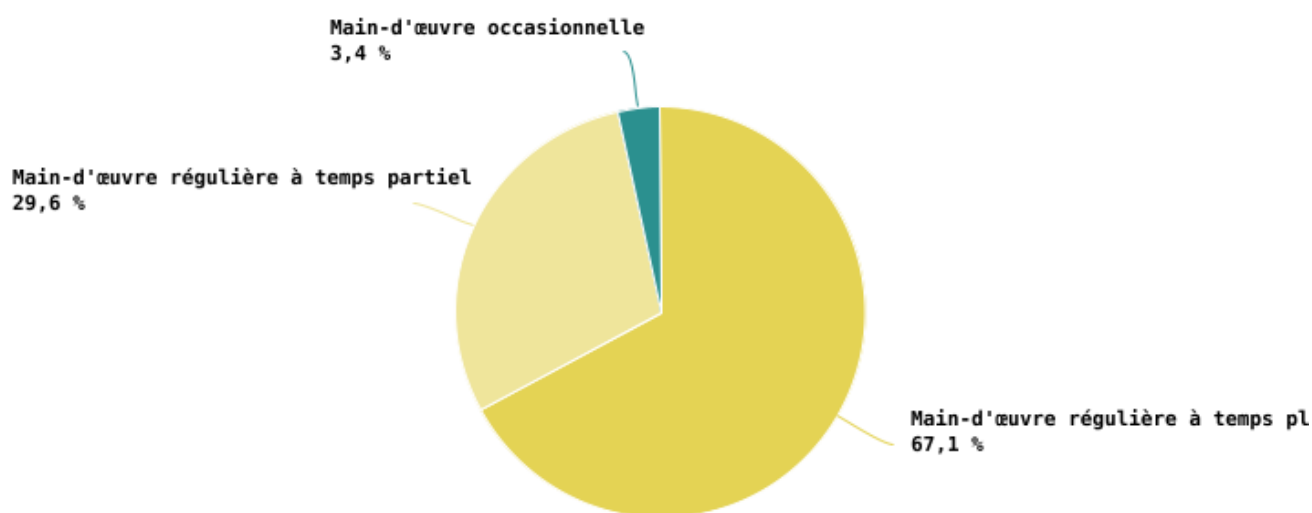
Les unités de travail peuvent se répartir en trois catégories : les travailleurs réguliers à temps plein ou à temps partiel et les travailleurs occasionnels.

En 2023, le secteur agricole wallon mobilise **14 769 unités de travail [UT]**, ce qui représente **31 % UT nationaux**. En Wallonie, la grande majorité (97 %) des UT sont des [travailleurs réguliers](#), dont deux tiers sont à temps plein (9 903 UT). La [main-d'œuvre occasionnelle](#), quant à elle, regroupe 501 UT, correspondant à 6 % des UT saisonnières belges. Cette répartition témoigne d'une moindre dépendance à la main-d'œuvre temporaire en Wallonie par rapport à la Flandre.

Depuis quelques années, le nombre d'unités de travail régulier diminue progressivement, tandis que les UT occasionnels sont en hausse. Cette évolution reflète une transformation des modes d'organisation du travail agricole, avec un recours croissant à la main-d'œuvre temporaire.

Le **taux d'occupation** en Wallonie — c'est-à-dire la part de travailleurs en équivalent temps plein par rapport à l'ensemble des personnes actives dans le secteur — s'élève à **55 %** en Wallonie, un chiffre supérieur à celui de la Flandre (41 %). Cette différence s'explique par un recours plus important à la main-d'œuvre occasionnelle en Flandre. Depuis 2010, ce taux a diminué de 10 % en Wallonie.

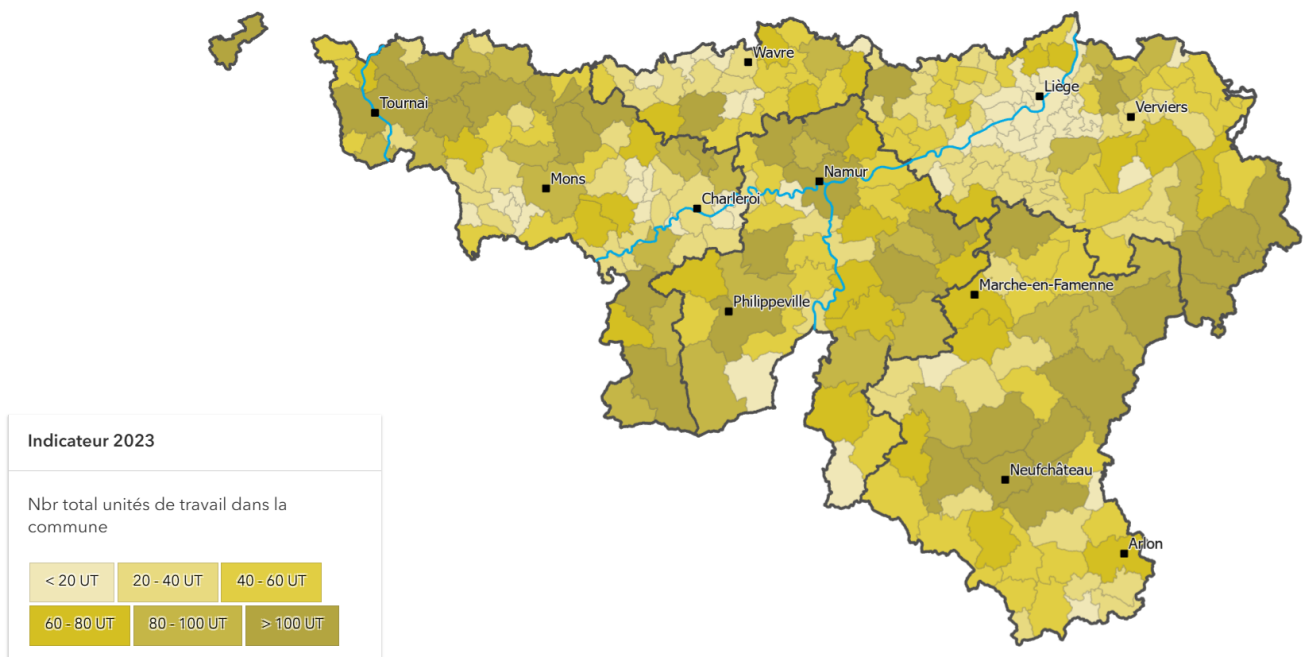
## Répartition des unités de travail selon leur rythme de travail en 2023



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Répartition des unités de travail par commune en 2023



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

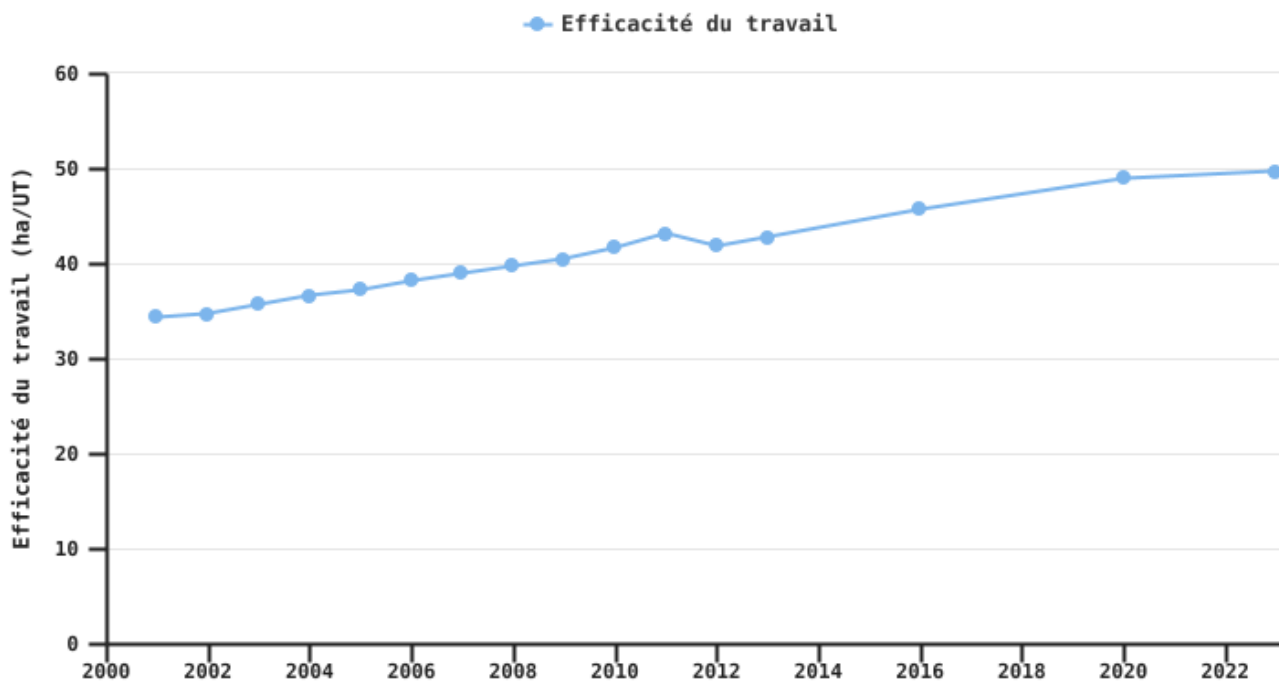
© ODW - 2025

### - Unité de travail moyenne

En **2023**, la Wallonie compte **en moyenne 1,19 UT par exploitation**. La Flandre étant orientée vers des productions agricoles requérant plus de main-d'œuvre comme, par exemple l'horticulture, le nombre moyen d'UT par exploitation est plus élevé qu'en Wallonie (1,64).

En moyenne, **une UT gère 50 ha**. Ce chiffre continue de progresser. Il était de 42 ha/UT en 2010.

## Evolution de l'efficacité du travail



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

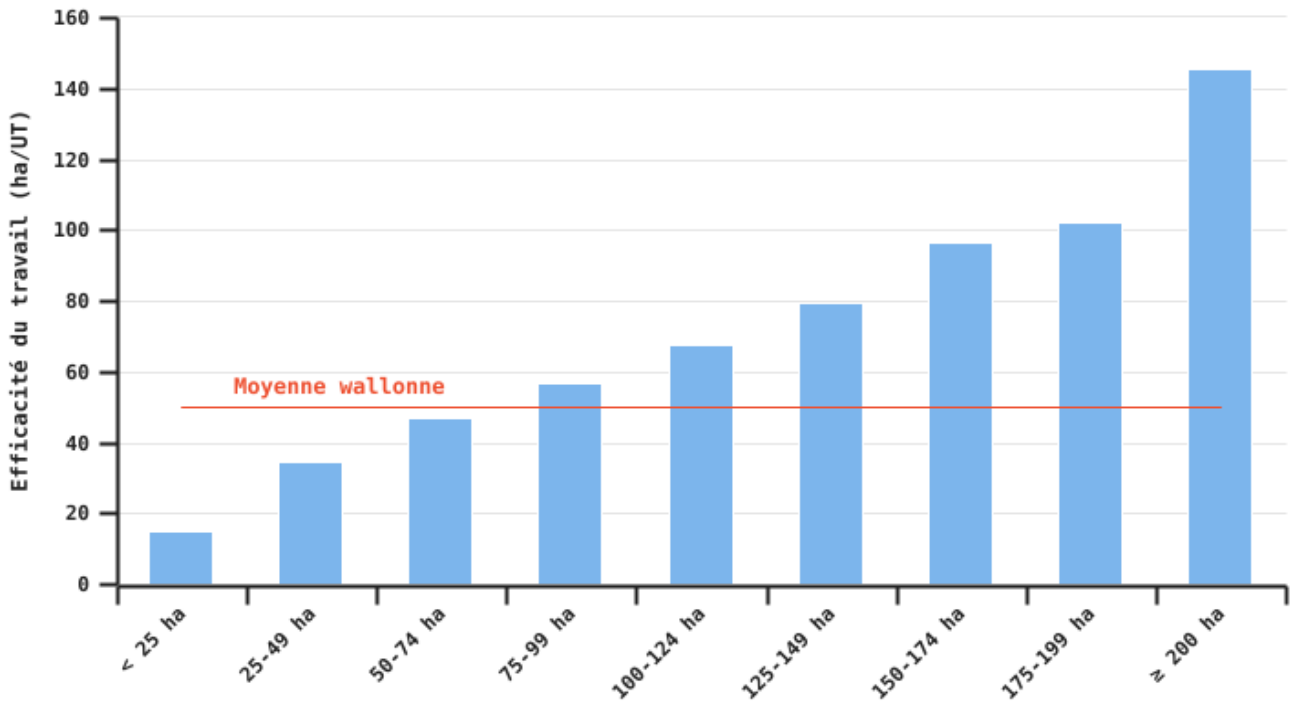
**L'efficacité du travail agricole est corrélée à la taille des exploitations.** Plus l'exploitation est de grande dimension, plus l'efficacité du travail est élevée. Ce phénomène peut s'expliquer par la présence d'un équipement plus conséquent et/ou une sous-traitance plus importante dans les exploitations de plus grande dimension. De plus, les plus petites structures ont tendance à faire appel plus fréquemment à du personnel à temps partiel.

En 2023, la répartition des UT en Wallonie selon la taille des exploitations montre des dynamiques contrastées :

- Les **petites exploitations** (< 25 ha) regroupent **21 %** de l'effectif total en UT. Dans ces structures, une UT gère en moyenne **15 hectares**. Depuis 2010, leur nombre d'UT a **diminué de 27 %**, traduisant une tendance à la réduction de la main-d'œuvre dans les structures les plus modestes.
- À l'inverse, les **grandes exploitations** (> 100 ha) concentrent **25 %** des UT wallons. Une UT y gère en moyenne **88 hectares**, traduisant une productivité nettement supérieure. Leur effectif est en progression, avec une hausse de 8 % depuis 2010.

Globalement, la diminution du nombre d'UT concerne principalement les exploitations de moins de 100 hectares, tandis que celles de plus grande taille poursuivent leur développement en nombre d'UT.

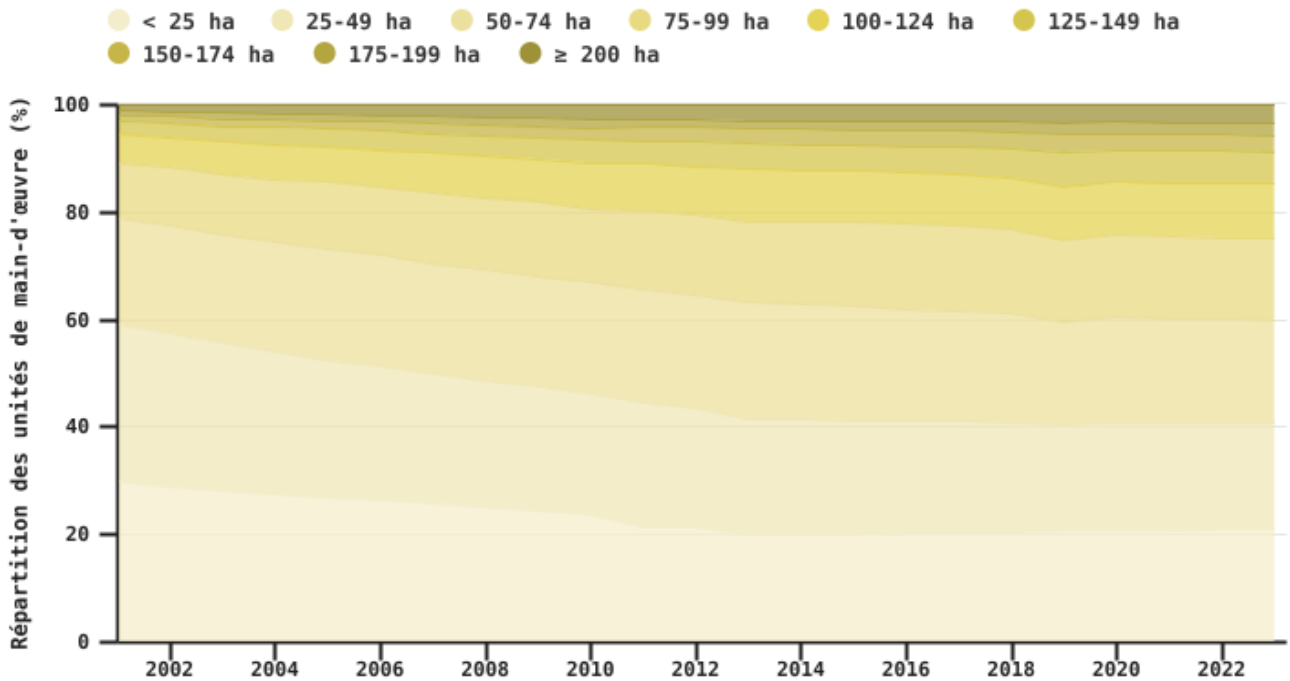
## Efficacité du travail selon la taille des exploitations en 2023



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Evolution du nombre d'unités de travail selon la taille de l'exploitation



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Au sein des OTE

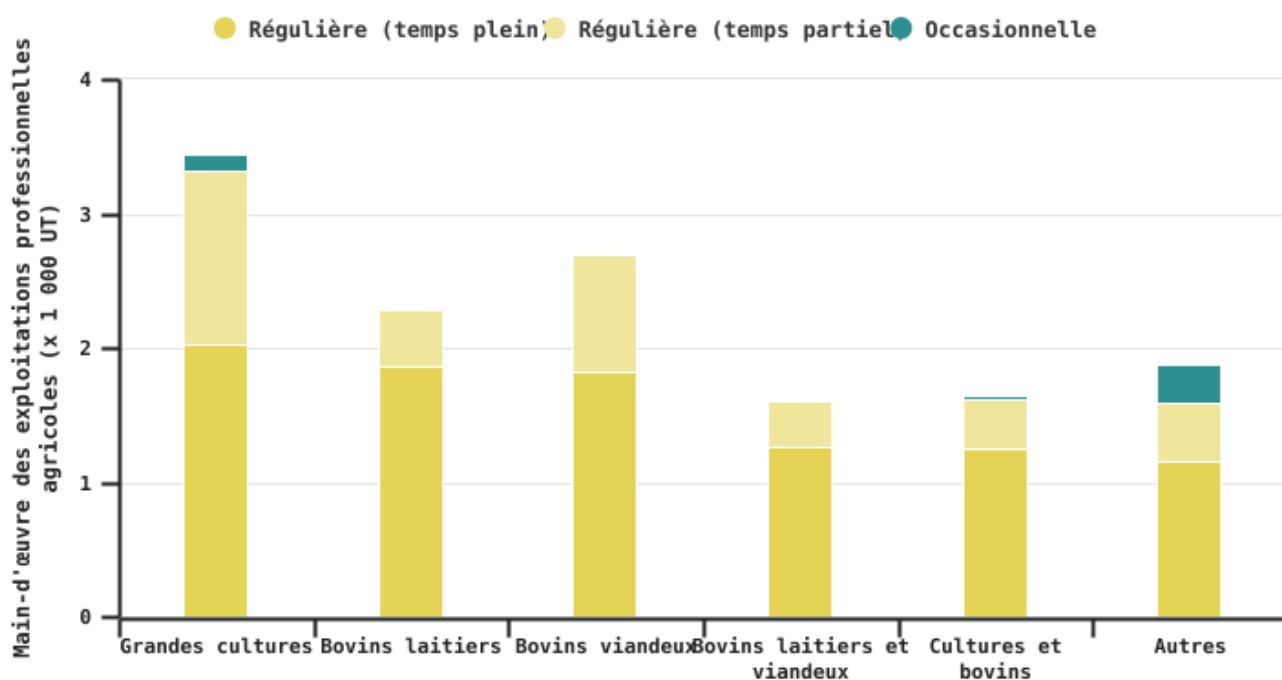
### - Unité de travail

Les exploitations professionnelles regroupent 13 597 unités de travail (UT), dont 476 UT occasionnels. Leur **taux d'occupation** atteint **58 %**, un niveau presque équivalent à celui observé dans l'ensemble des exploitations wallonnes.

La répartition par type de production met en évidence des différences marquées :

- Le secteur des **grandes cultures** emploie 25 % des UT, ce qui en fait le plus gros pourvoyeur d'actifs. Toutefois, son **taux d'occupation** reste inférieur à la moyenne régionale, avec **47 %**, en raison d'un recours plus fréquent à la main-d'œuvre occasionnelle et d'une proportion plus élevée de travailleurs réguliers à temps partiel.
- Les exploitations spécialisées en **bovins laitiers** affichent un **taux d'occupation élevé de 76 %**, lié à la présence importante de personnel à temps plein et à un recours très limité aux travailleurs occasionnels, en raison des tâches d'astreinte quotidiennes.
- Les **exploitations horticoles**, fortement dépendantes de la main-d'œuvre saisonnière, présentent un **taux d'occupation faible de 28 %**, illustrant la prédominance du travail occasionnel dans ce secteur.

### Répartition des unités de travail régulières selon leur rythme de travail et l'OTE en 2023



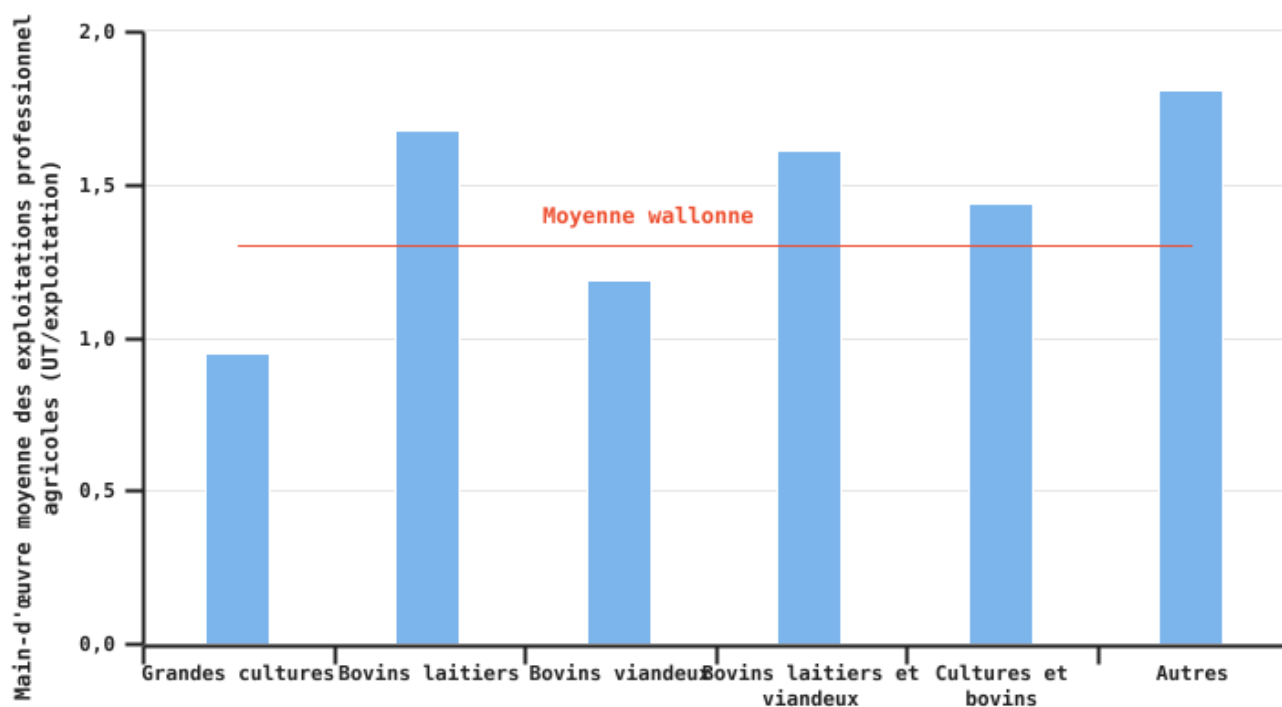
## - Unité de travail moyenne

Les **exploitations professionnelles** comptent en moyenne **1,30 unité de travail (UT)**, un niveau légèrement supérieur à celui observé dans l'ensemble des exploitations agricoles wallonnes. Les besoins en main-d'œuvre varient fortement selon le type de production :

- Par exploitation, celles spécialisées en **grandes cultures** sont les moins demandeuses en personnel, avec **0,95 UT** par exploitation. Grâce à une mécanisation poussée et à l'absence d'obligations de présence quotidienne, une UT y gère en moyenne **75 hectares**, ce qui en fait le secteur le plus efficace en termes de travail.
- Les élevages spécialisés en **bovins laitiers** nécessitent davantage de main-d'œuvre, avec **1,68 UT** par exploitation. L'astreinte biquotidienne liée à la traite justifie cette intensité. Dans ce secteur, une UT peut exploiter en moyenne **44 hectares**.
- Le secteur de l'**horticulture** mobilise le plus de main-d'œuvre, avec une moyenne de **3,23 UT** par exploitation. Ce chiffre élevé s'explique par le recours intensif à la main-d'œuvre saisonnière, malgré des surfaces cultivées souvent restreintes. En moyenne, une UT y gère **8 hectares**.

Depuis 2010, l'efficacité du travail progresse dans tous les types d'OTE, traduisant une amélioration continue de la productivité agricole.

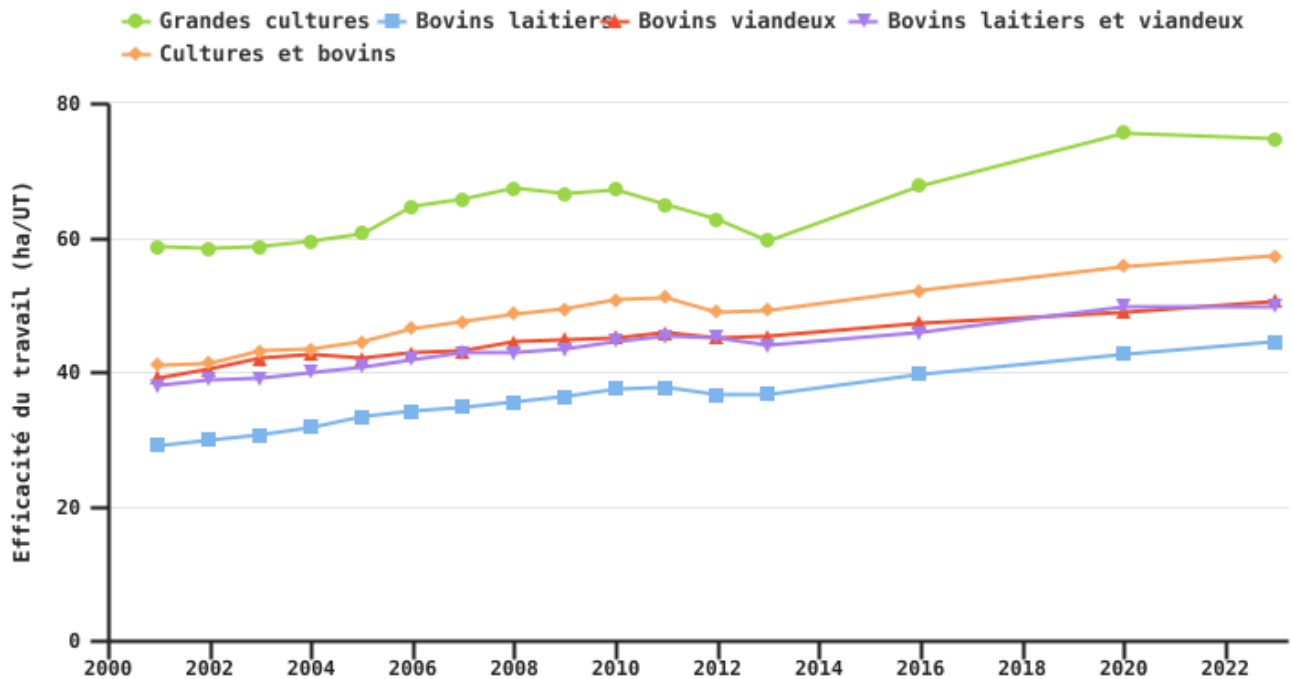
### Nombre moyen d'unités de travail selon l'OTE en 2023



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Evolution de l'efficacité du travail selon l'OTE



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Zusätzliche Informationen

### Bibliographische Hinweise

Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

## Weitere Informationen ?

Les données chiffrées et de localisation sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la page (« Données sources »).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les thématiques sur la main-d'oeuvre :

- [Main-d'oeuvre](#)

